ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 86581

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur le mal-être des 16-25 ans reçus dans les missions locales. Selon une étude publiée sur le site des missions locales chargées d'aider les jeunes déscolarisés dans leur insertion, ce mal-être est inquiétant avec un risque de suicide quatre fois plus élevé que chez les jeunes actifs. Il souhaiterait connaître les politiques publiques qui sont en place pour aider cette population fragile.

Texte de la réponse

La prévention du suicide est un enjeu majeur de santé publique. Le suicide constitue la deuxième cause de mortalité (après les accidents de la circulation) chez les 15-24 ans. Le programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, lancé le 10 septembre 2011 (à l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide), porte une attention particulière à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire, comme les adolescents et jeunes adultes. Ainsi, plusieurs actions du programme ciblent la prévention du suicide chez ces catégories de la population. La nécessité d'agir le plus en amont possible de l acte suicidaire implique le développement des connaissances sur ce thème (en particulier pour les jeunes à travers Internet) ainsi que l'acquisition de compétences spécifiques, tant chez les parents que chez leurs enfants. Le programme s'attache aussi à améliorer et à promouvoir l'offre des dispositifs d'intervention à distance dédiés à la prévention du suicide et à la prévention/promotion de la santé mentale. En matière de repérage et de prise en charge, les pratiques professionnelles concernant certains publics doivent être actualisées, comme dans le cas des adolescents. Des recommandations sur la prise en charge de la dépression chez l'adolescent viennent d'être élaborées par la Haute autorité de santé (HAS). Afin de mener des actions de communication et d'information autour de la prévention du suicide, différents publics sont identifiés tels que les parents, avec l'élaboration d'un guide pour prévenir la consommation de drogues de leurs enfants, ou le grand public avec la poursuite d'actions d'information autour de la dépression. La formation des professionnels sera développée par l'élaboration d'un guide pour le repérage de la souffrance psychique et des troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent, à destination des professionnels du soin et de l'action sociale non-médecins.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86581
Rubrique : Mort
Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives
Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8991
Réponse publiée le : 3 janvier 2012, page 102